



AFFICHAGE DE POSTE

Période d'affichage :	En cours	
Titre d'emploi :	Infirmier(ère) auxiliaire	
Quart :	Jour, soir, nuit	
Statut :	Temps partiel, poste syndiqué	
Salaire horaire :	Min. : 22.59 \$	Max : 30.46 \$

La Résidence Angelica, c'est avant tout 485 employés qui travaillent de concert afin d'offrir des soins qui se démarquent par leur qualité. Pour ses employés, la Résidence Angelica est synonyme d'engagement, de professionnalisme, de respect et d'ouverture. Si vous êtes passionné par les défis d'un milieu de travail dynamique et ayant à cœur le bien-être et le confort d'une clientèle âgée, si vous vous sentez interpellé par une ambiance de travail conviviale d'un milieu à caractère humain, la Résidence Angelica saura répondre à vos aspirations professionnelles. Régie par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Résidence Angelica est soumise aux mêmes conditions de travail que le réseau public de santé et de services sociaux

Sous l'autorité de l'assistante infirmière chef, l'infirmier (ère) auxiliaire assume ses activités professionnelles à l'intérieur de son champ de pratique. Elle assiste l'assistante infirmière-chef dans l'exécution de ses fonctions et se réfère à elle pour toute question ne relevant pas de ses compétences ou de ses responsabilités.

FONCTIONS OU RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

- Agis en accord avec la philosophie de la direction des soins infirmiers et programmes clientèle et participe à l'atteinte des objectifs de l'unité où elle travaille ;
- Assure aux bénéficiaires des soins individualisés basés sur le respect et la dignité ;
- Apporte sa contribution au maintien de l'esprit d'équipe et d'entraide au sein de l'équipe ;
- Respecte les conditions énoncées au dossier des actes infirmiers lors de l'accomplissement des actes autorisés A-2 et A-3 du décret 1423-80;
- S'assure qu'elle possède les connaissances et la préparation suffisante pour poser ces actes ;
- Connaît et respecte les lois et règlements reliés à l'exécution de l'ordonnance médicale, l'administration et le contrôle des narcotiques et s'y conforme ;
- Collabore à l'évaluation de la qualité des soins infirmiers dispensés, des nouveaux produits ou équipements ;
- Applique et respecte les techniques et procédés de soins ;
- Exécute fidèlement les principes de déplacement sécuritaire du bénéficiaire.

EXIGENCES

- Diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en « Santé, assistance et soins infirmiers » ou en « Service de la santé » d'une école reconnue par le Ministère.

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

- Membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, incluant l'attestation de formation des nouvelles activités réservées par la Loi 90 ;
- Expérience de travail pertinente à la fonction et auprès des personnes âgées.

HABILITÉS (SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE)

- Sens de la responsabilité et de l'organisation ;
- Aptitude et intérêt marqués pour travailler auprès des personnes âgées ;
- Esprit d'équipe ;
- Bon jugement ;
- Attitude respectueuse.